

Caisse Nationale de l'Assurance Maladie

des Travailleurs Salariés

Sécurité Sociale

Circulaire CNAMTS

Date :

13/02/91

Origine :

DGA

Mesdames et Messieurs les Directeurs

- des Caisses Primaires d'Assurance Maladie

- des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Messieurs les Directeurs

des CETELIC, des CNEI, du CNEX, du CENTI

et du CESSI

Mesdames et Messieurs les Directeurs

des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

Monsieur le Médecin Conseil Chef de Service de

La Réunion

Réf. :

DGA n° 1/91

Plan de classement :

1131

Objet :

Répertoire des réalisations Informatique Locale des Organismes de BasE (RILOBE).

Description de la mise en oeuvre du produit RILOBE qui est un outil télématique dont l'objectif est, à terme, de mettre à la disposition de tous les organismes de la Branche Maladie une information précise, actualisée et succincte sur l'existant et sur ce qui est en projet ou en cours d'écriture en matière de réalisations en informatique locale.

Pièces jointes :

- 1

Liens :

Date d'effet :

Date de Réponse :

Dossier suivi par :

DEMIO - R. DELILLE

Téléphone :

42.79.34.25

@

**Direction de la
Gestion du Risque**

13/02/91 Mesdames et Messieurs les Directeurs
 - des Caisses Primaires d'Assurance Maladie
 - des Caisses Générales de Sécurité Sociale

Origine : Messieurs les Directeurs
DGA des CETELIC, des CNEI, du CNEX, du CENTI
 et du CESSI

 Mesdames et Messieurs les Directeurs
 des Caisses Régionales d'Assurance Maladie

 Mesdames et Messieurs les Médecins Conseils Régionaux

 Monsieur le Médecin Conseil Chef de Service de
 La Réunion

N/Réf. : DGA n° 1/91

Objet : Répertoire des réalisations Informatique Locale des
 Organismes de BasE (RILOBE).

L'application RILOBE, dont la validation a été effectuée avec les Caisses Primaires des Hauts de Seine et du Loiret le 5 décembre 1990, sera opérationnelle à compter du 21 février 1991.

A partir de cette date, les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et les Caisses Générales de Sécurité Sociale pourront se connecter sur le serveur télématique SISTEL ainsi que sur la base de données IDS2 implantés sur le matériel BULL DPS/8000 du CNEI PARIS 2.

Cette connexion sera effectuée au moyen de postes Minitels ou de micro-ordinateurs en émulation Minitel afin d'effectuer la saisie des informations relatives aux applications d'informatique locale qu'elles ont été réalisées ou qui se trouvent en cours d'écriture soit sous MS-DOS, soit sous UNIX.

Pour ce faire, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, d'une part un exemplaire du mode opératoire détaillé du RILOBE ainsi que de la messagerie associée et, d'autre part, pour les Caisses Primaires et les CGSS, sous double enveloppe portant la mention "CONFIDENTIEL" l'ensemble des informations inhérentes aux mots de passe et à leur utilisation.

De plus, dans un premier temps, la consultation de la base sera uniquement élargie aux Centres Nationaux d'Etudes Informatiques, au CNEX, au CENTI et au CESSI pour éviter une charge trop importante au niveau des connexions.

Par conséquent, l'ouverture totale du service aux CELTELIC et aux Caisses Régionales d'Assurance Maladie, qui ne sont pas destinataires à ce jour de mots de passe, ne peut être envisagée qu'au terme de la montée en charge des données des CPAM et après constatation du fonctionnement correct de l'application en utilisation normale.

Enfin, pour toute information d'ordre technique, les contacts sont à prendre directement au CNEI PARIS 2 auprès de :

M. PERRIER	- TEL :	40.05.26.08
	Répondeur téléphonique :	40.37.82.93

M. JOURDAIN - TEL : 40.05.26.07

Je ne manquerai pas de vous tenir informé de tout renseignement complémentaire concernant l'application décrite dans cette circulaire.

P.J.

Le Directeur de la Gestion
Administrative

F. POISNEUF